
MAIRIE
DE
VILLELONGUE DELS MONTS -66740-

téléphone : 04.68.89.61.76
télécopie : 04.68.89.68.57

@ :mairie@villelongue-dels-monts.com



**COMPTE - RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 06 FEVRIER 2018**

Date convocation : 02 février 2018

Heure : 20H00

Convocation transmise le : 02 février 2018

PRESENTS : MM. NIFOSI C, BARRE D, CARRERE R, CLEMENT A-L, SERVAT J-M, VAZQUEZ J-R, PERIS J-V, BARDE L.

ABSENTS EXCUSES : CARBOU D, VILA S, CABANAT J, VAZQUEZ J.

ABSENTS : MANDINE R, BES E.

Procuration de vote est donnée par :

- VILA Sylvie à NIFOSI Christian
- CABANAT Jacques à CLEMENT Anne-Lyse
- VAZQUEZ Julie à VAZQUEZ Jean-Raymond

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte.
Madame BARDE Laurence a été nommée secrétaire de séance.

0 - COMPTE RENDU PRECEDENTE REUNION

Pas d'observation ni remarque – Adopté à l'unanimité

I – ACHAT TERRAIN CARRERA POUR EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL

Le Maire expose à l'assemblée la nécessité d'acquérir la parcelle cadastrée AD 95 d'une contenance de 3 536 m² jouxtant le cimetière communal afin d'agrandir ce dernier.

Il précise que cette parcelle est en emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme.

En accord avec l'actuelle propriétaire, il est proposé un prix d'achat amiable de 30 000 (TRENTE MILLE) euros.

Il propose à l'assemblée de procéder à cette acquisition.

Accord du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ délibération

II – RENOUELEMENT CONTRAT UNIQUE POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE (TARIF JAUNE) A PRIX FIXE

Renouvellement de ce contrat signé précédemment le 23 janvier 2015 pour une durée de 3 ans pour le TARIF JAUNE « NOUVELLE ECOLE ».

Le Maire présente la meilleure proposition rédigée par EDF Collectivités et propose à l'assemblée de conclure ce contrat avec ce fournisseur.

Accord du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ délibération

III – CONTENTIEUX GRENKE – AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Requête présentée par la Société GRENKE LOCATION auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg tendant à annuler la rupture de contrat de location longue durée sans option d'achat portant sur un matériel de téléphonie. Le Maire propose de missionner Maître Céline DONAT, Avocate à PERPIGNAN (66 000) pour représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette affaire et de l'autoriser à agir dans l'instance présentée.

Accord du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ délibération

IV – ACCIDENT DE MILLAS : AIDE AUX VICTIMES

Pour venir en aide aux victimes du drame de MILLAS, le Conseil décide de verser une aide de 1 700 euros, soit 1 euro / habitant.

Cette aide sera versée au CCAS de ST FELIU D'AVALL.

➤ délibération

III – QUESTIONS DIVERSES

1- GEMAPI

Le Maire informe l'assemblée des décisions prises en réunion au sein de l'intercommunalité et notamment le financement de cette nouvelle compétence transférée par l'Etat.

La participation a été fixée à 8,60 €/habitant.

2- Travaux d'entretien voirie

Proposition de mettre en place un marché à bon de commandes pour ces travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h05.

Le MAIRE,

Christian NIFOSI